

216C1532
FR0000034431-OP014-A05-E03

30 juin 2016

Dépôt d'un projet d'offre publique alternative concurrente visant les titres de la société.

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

Complément à D&I 216C1164 du 19 mai 2016

Le 29 juin 2016, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société FONCIERE DE PARIS SIIC en réponse au projet d'offre publique alternative concurrente déposé, le 9 mai 2016, par Goldman Sachs International, agissant pour le compte de la société Gécina, a été déposé, en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Kling & Associés, représenté par Monsieur Didier Kling, mandaté par la société FONCIERE DE PARIS SIIC comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique alternative concurrente sur le fondement de l'article 261-1 I du règlement général et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société FONCIERE DE PARIS SIIC, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres FONCIERE DE PARIS SIIC sont applicables.